



## Nuisances poulailler en ville

Par **keijser\_old**, le **25/06/2007** à **17:28**

bonjour,  
nous avons emménagé il y a deux ans dans une maison à marseille dans le 12ème arrondissement(zone très urbanisée)  
notre voisin possède 1 poulailler d'une dizaine de volailles dont 2 coqs situé à env 1 m de notre cloture  
nous sommes excédés par l' odeur et les cris intempestifs de ces animaux; pouvons nous demander à notre voisin d' enlever son poulailler?

merci  
meilleures salutations  
edgar Keijser

Par **Jurigaby**, le **25/06/2007** à **18:07**

Bonjour.

Oui, vous pouvez lui faire enlever son poulailler si un juge venait à estimer qu'il s'agit là d'un trouble anormal de voisinage ce qui semblerait être le cas dans la mesure où vous habitez en ville.

Par **Chabiscotte**, le **24/03/2013** à **21:09**

**bonjour**

Vous êtes arrivés après. Laissez donc les propriétaires de poules tranquille.  
Une poule mange jusqu'à 90kg de déchets par an.  
Suivez l'exemple au lieu de raler.

Et le 12ième n'est pas si urbanisé que ça, c'est la "campagne" de Marseille.  
Dans le 8ième il n'y a pas de coq. Mais il y a les klaxons et les bruits de la ville. Si vous êtes capable de vous habituer à ça, je pense que vous passerez outre le bruit de la basse-cour.

Par **ceriseabricot**, le **21/04/2015 à 16:25**

Bonjour,

Etant dans un cas similaire je suis tombé sur votre discussion. Malheureusement je ne vois pas de solutions apportée mais je suis surpris par la réaction de « chabiscotte ».

En effet, comment pouvez-vous savoir si ces gens sont arrivés avant ou après le poulailler ?

Aussi il n'y a pas de rapport ; si vous vous installez dans une maison à côté d'une décharge non autorisée, vous ne l'accepteriez pas peu importe la date d'apparition de celle-ci.

Pour ce qui concerne les déchets, il existe le recyclage ou le compost qui n'impliquent pas les nuisances relatives à un poulailler.

Apparemment vous vous êtes habitués à un poulailler puisque vous parlez de " suivre l'exemple ", mais tout le monde n'a pas à se forcer à en faire de même parce que vous l'avez décidé.

De plus si ces gens se sont éloignés des klaxons en habitant dans une zone moins urbanisée que l'ultra centre c'est probablement pour ne pas avoir de nuisances sonores, il n'y a pas matière à discuter là-dessus.

Et un poulailler constitue bien un "trouble du voisinage" impliquant des nuisances sonores comme expliqué mais également olfactives et sanitaires. N'importe quel fermier vous le dira : un poulailler attire les rats et donc un risque de morsures et de maladies (dont les rats sont vecteurs) pour les habitants ainsi que les animaux domestiques.

Il y a une certaine courtoisie à respecter, chacun ne peut pas faire ce qui lui plait .

Cordialement